CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 7

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL MARNE ET CONFLUENCE (2025-2030)

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

Par délibération du conseil municipal n°22 du 7 octobre 2025, le conseil municipal a approuvé le contrat territorial Marne et Confluence 2025-2030 formalisant l'engagement de la commune et des partenaires financiers autour d'un projet collectif à l'échelle du bassin versant Marne Confluence.

Le programme d'actions couvre la période 2025-2030 et vise l'adaptation du territoire aux changements climatiques, la préservation de la ressource en eau et viser le bon état des eaux, et l'accroissement de la présence de la nature en ville.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Dans les modalités de fonctionnement, conformément à l'article 7, est institué un comité de pilotage composé de représentants des signataires du présent contrat. Le comité de pilotage (COPIL) est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions et des animations associées.

En l'absence de mention de l'autorité habilitée à procéder à la désignation des représentants des signataires au sein du COPIL, cette dernière relève du conseil municipal en application de la clause générale de compétence qui lui donne le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires communes.

Conformément aux règles de droit commun, les nominations au sein des organismes extérieurs sont effectuées au scrutin secret. Toutefois, il peut être décidé, à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Pour rappel, dans le cas où une seule candidature est déposée après appel de candidatures en séance, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de :
- Décider de procéder à un vote à main levée ;
- Désigner Madame Virginie TOLLARD et Madame Suzanne LÉCROART en qualité de représentantes de la commune au sein du comité de pilotage du contrat territorial Marne et Confluence (2025-2030).

Principaux textes réglementaires	• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33. • Délibération du conseil municipal n°22 du 7 octobre 2025 relative à l'approbation du contrat territorial Marne et Confluence (2025-2030).
Principaux documents de référence	Contrat territorial Marne et Confluence (2025-2030).

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	4	Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	5	Monsieur Bernard DUVERT (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article unique : Décide par un vote à main levée, décidé à l'unanimité, de désigner Madame Virginie TOLLARD et Madame Suzanne LÉCROART comme représentantes de la commune au sein du comité de pilotage du contrat Territorial Marne et Confluence (2025-2030).

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 A Joinville-le-Pont le

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)